



ONU HABITAT Conseil exécutif
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains

Distr. générale
21 janvier 2021

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première session de 2021**

En ligne, 7 et 8 avril 2021

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour
et du plan de travail de la première session de 2021**

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1

Ouverture de la session

1. Le Conseil exécutif a tenu sa deuxième session de 2020 en ligne du 27 au 29 octobre 2020. Au paragraphe 10 de sa décision 2020/6 qu'il a adoptée lors de cette session, le Conseil exécutif a décidé que sa première session de 2021 se déroulerait les 6 et 7 avril 2021. Au paragraphe 11 de cette même décision, le Conseil exécutif est convenu de l'ordre du jour provisoire de la session. Le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session est paru sous la cote HSP/EB.2020/28, tandis que les décisions adoptées par le Conseil à cette session figurent dans le document HSP/EB.2020/29.
2. Lors de la réunion qu'il a tenue le 11 janvier 2021 en vue de préparer la première session de 2021, le Bureau du Conseil exécutif a recommandé de reporter la session au mercredi 7 avril et au jeudi 8 avril, compte tenu du fait que le lundi de Pâques tomberait le 5 avril et de la disponibilité des dates sur le calendrier des réunions pour 2021 de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi.
3. L'ordre du jour provisoire, adopté par le Conseil exécutif dans sa décision 2020/6 puis modifié par le Bureau à sa réunion du 11 janvier 2021, figure dans le document HSP/EB.2021/1.
4. Au titre de ce point, le Président déclarera ouverte la première session de 2021 et décrira le déroulement de la session.
5. La composition du Conseil exécutif à compter du 31 mai 2019 peut être consultée [ici](#) tandis que la répartition géographique des membres du Bureau élus lors de la première session de 2021 peut être consultée [ici](#).

Action : Ouverture de la session par le Président du Conseil exécutif.

Point 2

Questions d'organisation

6. Au titre de ce sous-point, le Président informera les participants de la recommandation du Bureau de tenir la session en ligne en assurant des services d'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu de l'évolution de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le Président proposera que le Conseil exécutif travaille environ six heures par jour, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, en bénéficiant de services d'interprétation dans les six langues officielles de l'ONU.

* HSP/EB.2021/1.

Action : Exposé sur les questions d'organisation liées aux services d'interprétation.

Document

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2021/1/Add.1)

a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2021

7. Au titre de ce sous-point, le Conseil exécutif examinera et adoptera son ordre du jour pour la session et décidera de l'organisation de ses travaux. Le calendrier et l'organisation des travaux proposés figurent à l'annexe du présent document.

8. L'ordre du jour provisoire, tel que convenu par le Conseil exécutif au paragraphe 11 de sa décision 2020/6, a été examiné et modifié par le Bureau à sa réunion du 11 janvier 2021 afin d'inclure une mise à jour sur la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de COVID-19 au titre du point 7 de l'ordre du jour provisoire.

Action : Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2021.

Documents

Ordre du jour provisoire (HSP/EB.2021/1)

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2021/1/Add.1)

Liste des documents de la première session de 2021 du Conseil exécutif (HSP/EB.2021/INF/1)

b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2020

9. Au titre de ce sous-point, sur recommandation du Rapporteur, le Conseil exécutif sera invité à adopter le rapport du Conseil sur les travaux de sa deuxième session de 2020, tenue du 27 au 29 octobre 2020. Les décisions adoptées par le Conseil exécutif à cette session figurent dans le document HSP/EB.2020/29.

Action : Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2020.

Documents

Rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa deuxième session de 2020 (HSP/EB.2020/28)

Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2020 (HSP/EB.2020/29)

Point 3

Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux

10. Conformément aux décisions du Conseil exécutif, en particulier au paragraphe 7 de la décision 2019/2, portant création du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, et au paragraphe 5 de la décision 2019/3, portant création du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique d'association des parties prenantes, les présidents des deux groupes de travail spéciaux feront rapport sur les travaux de chacun de ces groupes.

11. Le Président rappellera que le groupe de travail spécial sur les méthodes de travail du Conseil exécutif, créé en vertu du paragraphe 11 de la décision 2019/2 et chargé d'aider et de conseiller le Conseil exécutif sur ses méthodes de travail, s'est acquitté de son mandat, comme prévu, avant la deuxième session de 2020, comme le Conseil exécutif l'a reconnu dans sa décision 2020/6.

Action : Exposés des présidents des groupes de travail spéciaux et recommandations du Conseil exécutif sur la base de ces exposés.

Point 4

Questions financières, budgétaires et administratives, notamment la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique et une proposition relative à l'équilibre géographique et entre les sexes

12. Au titre de ce point, le secrétariat présentera le rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat, conformément au paragraphe 4 de la décision 2019/2. Le secrétariat fera également le point sur la restructuration et le financement d'ONU-Habitat, la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique, ainsi que

sur l'état des effectifs de l'organisation, fondés sur une répartition géographique équitable et la parité femmes-hommes.

13. La Directrice exécutive présentera un exposé au Conseil exécutif en vue de l'examen des questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat.

Action : Exposé de la Directrice exécutive sur les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2020 (HSP/EB.2021/2).

Effectifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 décembre 2020 (HSP/EB.2021/2/Add.1).

Questions financières, budgétaires et administratives : mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique (HSP/EB.2021/2/Add.2).

Recrutement, répartition géographique équitable et parité des sexes (HSP/EB.2021/2/Add.3).

Restructuration en cours du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/EB.2021/3).

Point 5

Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les travaux d'ONU-Habitat, publiés depuis la dernière session du Conseil exécutif

14. Au titre de ce point, conformément au paragraphe 11 de la décision 2020/6, le secrétariat présentera, s'ils sont disponibles, les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les travaux d'ONU-Habitat, publiés depuis la deuxième session de 2020 du Conseil exécutif.

Action : Exposé de la Directrice exécutive sur les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les travaux d'ONU-Habitat, publiés depuis la deuxième session de 2020 du Conseil exécutif. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé.

Document

Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les travaux d'ONU-Habitat, publiés depuis la dernière session du Conseil exécutif (*s'ils sont disponibles*).

Point 6

État d'avancement et examen du projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022

15. Conformément à l'alinéa c) de l'article 5 de son règlement intérieur, le Conseil exécutif est chargé d'approuver le programme de travail et le budget annuels et d'en superviser la mise en œuvre. Au paragraphe 4 a) de sa décision 2019/4, le Conseil exécutif a décidé que le programme de travail et le budget annuels d'ONU-Habitat seraient inscrits à l'ordre du jour provisoire des sessions du Conseil exécutif pour examen chaque année à sa première session.

16. À la section b) de la décision 2020/6, le Conseil exécutif a noté qu'il convient d'aligner les sessions de 2021 du Conseil exécutif sur le processus de préparation et d'approbation du projet de programme de travail et de budget d'ONU-Habitat pour 2022 ; prié le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives du Conseil exécutif d'examiner un projet de programme de travail d'ONU-Habitat pour l'année 2022 et d'envisager un projet de budget d'ONU-Habitat pour 2022 qui soit conforme à la fourchette budgétaire recommandée pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022, soit entre 10 et 12 millions de dollars, ainsi que d'autres ressources extrabudgétaires ; et prié la Directrice

exécutive de lui faire rapport à sa première session de l'année 2021 sur l'état d'avancement du projet de programme de travail et de budget pour 2022, compte tenu des recommandations du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives.

17. En conséquence, et conformément au paragraphe 9 de la décision 2020/6, au titre de ce point, le secrétariat informera le Conseil exécutif sur l'état d'avancement du projet de programme de travail annuel d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022, compte tenu des recommandations du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives.

18. La Directrice exécutive informera le Conseil exécutif sur l'état d'avancement du projet de programme de travail et de budget pour 2022 en vue de préparer la discussion sur ce point.

Action : Mise à jour présentée par la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail et de budget annuels d'ONU-Habitat pour l'année 2022 et discussion.

Document

Rapport de la Directrice exécutive sur le programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022 (HSP/EB.2021/4).

Point 7

Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2020 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de maladie à coronavirus

19. Au titre de ce point, et conformément au paragraphe 6 b) de la décision 2019/4, au paragraphe 11 de la décision 2020/6 et à la recommandation formulée par le Bureau à sa réunion du 11 janvier 2021, la Directrice exécutive fera un exposé sur la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, qui comprendra un exposé sur les activités menées au niveau des pays, et sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat, en mettant l'accent sur le Programme Future Cities financé par le Fonds de prospérité partagée du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; le projet intitulé « Building Urban Economic Resilience during and after COVID-19 » (Renforcer la résilience économique des villes pendant et après la pandémie de COVID-19) ; et le programme de pays pour le Liban, mettant en particulier l'accent sur le profilage des quartiers et des actions locales en matière d'urbanisation durable ; des réponses adaptées aux crises urbaines à la suite de trois crises majeures ; et une réponse urbaine à la pandémie de COVID-19.

20. L'exposé décrira également comment les activités normatives et opérationnelles sont intégrées dans ces initiatives pour instaurer une prospérité et une meilleure qualité de vie pour tous dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, afin de réaliser les dimensions urbaines des objectifs de développement durable. Le rapport montre aussi comment la pandémie de COVID-19 affecte et influence les travaux d'ONU-Habitat dans ces domaines thématiques.

21. Au titre de ce point, la Directrice exécutive informera également le Conseil exécutif sur la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de COVID-19.

Action : Exposé de la Directrice exécutive sur les activités normatives et opérationnelles. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Action : Exposé de la Directrice exécutive sur les progrès de la mise en œuvre de la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de COVID-19. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive intitulé « Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat : le programme Future Cities du Fonds de prospérité, le projet sur le renforcement de la résilience des villes pendant et après la pandémie de COVID-19 » et le programme de pays pour le Liban (HSP/EB.2021/5)

Rapport de la Directrice exécutive sur la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de COVID-19
(HSP/EB.2021/INF/2)

Point 8

Application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat

22. Au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera un exposé sur l'état de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, à savoir la résolution 1/2 (Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs) ; la résolution 1/3 (Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030) ; la résolution 1/4 (Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) ; la résolution 1/5 (Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains), et la décision 1/3 (Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains).

Action : Exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Document

Rapport de la Directrice exécutive sur les progrès de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session (HSP/EB.2021/6).

Point 9

Progrès accomplis par ONU-Habitat dans la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement

23. Au titre de ce point, et conformément au paragraphe 11 de la décision 2020/6, le secrétariat fera le point sur la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies.

24. Au paragraphe 16 de la décision 2020/3, le Conseil exécutif a recommandé que le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives du Conseil exécutif examine plus avant la possibilité de privilégier les scénarios visant à l'harmonisation entre le processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification d'ONU-Habitat, présentés précédemment au Conseil exécutif à sa deuxième session de 2020, en vue de prendre une décision définitive à la première session de 2021 du Conseil exécutif.

25. En conséquence, la Directrice exécutive fera un exposé sur l'harmonisation entre les cycles de planification d'ONU-Habitat et le processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles, compte tenu des recommandations du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, comme demandé au paragraphe 16 de la décision 2020/3.

Action : Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note du rapport sur la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Action : Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note du rapport sur l'harmonisation entre les cycles de planification d'ONU-Habitat et le processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et recommander un scénario pour une harmonisation possible.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies (HSP/EB.2021/7)

Rapport sur l'harmonisation entre l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification d'ONU-Habitat (HSP/EB.2020/16/Add.1)

Point 10

Rapport annuel sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail

26. Au titre de ce point, conformément au paragraphe 4 e) de la décision 2019/4 et au paragraphe 4 de la décision 2020/4, le secrétariat présentera le rapport annuel sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail, y compris le nombre d'allégations signalées, les enquêtes menées et les mesures prises par ONU-Habitat, ainsi que les tendances dans ces mêmes catégories.

Action : Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note du rapport sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Document

Rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail (HSP/EB.2021/8)

Point 11

Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat

27. Au titre de ce point et conformément au paragraphe 4 d) de la décision 2019/4 et au paragraphe 11 de la décision 2020/6, le secrétariat présentera le rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion interne, les politiques et les procédures d'ONU-Habitat.

Action : Exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note du rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion interne, les politiques et les procédures d'ONU-Habitat.

Document

Rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion interne, les politiques et les procédures d'ONU-Habitat (HSP/EB.2021/9)

Point 12

Élection du Bureau du Conseil exécutif

28. Au titre de ce point, conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Conseil exécutif, le Conseil élira parmi ses membres et en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable, un nouveau Bureau composé d'un Président, de trois Vice-Présidents et d'un Rapporteur, dont le mandat commencera à la fin de la première session de 2021. Aux termes de ce même article, les fonctions de président et de rapporteur sont attribuées par roulement à un groupe régional différent. Sachant que la première session de 2021 se déroulera en ligne, les élections seront obligatoirement tenues aussi en ligne.

29. Le Président du Conseil exécutif dirigera le processus d'élection des nouveaux membres du Bureau pour la période 2021–2022.

30. La composition prévue du Bureau du Conseil exécutif pour la période 2021-2022 est indiquée ci-dessous :

États d'Europe orientale : *Président*

États d'Afrique : *Vice-Président*

États d'Asie et du Pacifique : *Vice-Président*

États d'Europe occidentale et autres États : *Vice-Président*

États d'Amérique latine et des Caraïbes : *Rapporteur*

Action : Élection des membres du Bureau (acte de procédure)

Document

Notification de la Directrice exécutive concernant la première session de 2021 du Conseil exécutif d'ONU-Habitat

Règlement intérieur du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/HA.1/HLS.3)

Point 13**Ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif**

31. Au titre de ce point, le Conseil exécutif adoptera l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session de 2021 et décidera des dates de cette session.

32. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être aussi adopter les projets de décisions de procédure et les documents issus de sa première session de 2021.

Action : Examen et adoption éventuelle de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2021 du Conseil exécutif.

Action : Examen et adoption éventuelle des documents finals et des décisions adoptés par le Conseil exécutif à sa première session de 2021.

Document

Projets de décision de session qui seront recommandés par le Bureau et les États membres, dont les dates et l'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif.

Point 14**Questions diverses**

33. Au titre de ce point, le Conseil exécutif examinera les questions qui, bien que ne relevant d'aucun point particulier de l'ordre du jour, méritent son attention.

Point 15**Clôture de la session**

34. Il est prévu que le Conseil exécutif achève les travaux de sa première session de 2021 le jeudi 8 avril 2021 à 17 heures, heure de Nairobi (TU+3).

Annexe

Proposition d'organisation des travaux et de calendrier pour la première session de 2021 du Conseil exécutif, 7 et 8 avril 2021

<i>Jour/date</i>	<i>Heure (EAT (TU+3))</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mercredi 7 avril 2021	9 heures du matin	1. Ouverture de la session.
		2. Questions d'organisation: <ul style="list-style-type: none"> a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2021 ; b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2020.
		3. Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux.
		4. Questions financières, budgétaires et administratives, notamment la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique et une proposition relative à l'équilibre géographique et entre les sexes.
	14 heures	5. Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les travaux d'ONU-Habitat, publiés depuis la dernière session du Conseil exécutif.
		6. État d'avancement et examen du projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022.
		7. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris : <ul style="list-style-type: none"> a) la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2020 ; b) l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique ; c) une mise à jour sur la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de maladie à coronavirus.
<i>Consultations informelles sur les projets de document issus de la session.</i>		
Jeudi 8 avril 2021	9 heures	8. Application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.
		9. Progrès accomplis par ONU-Habitat dans la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.
		10. Rapport annuel sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail.
	14 heures	11. Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat.
		12. Élection du Bureau.
		13. Ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif.
		14. Questions diverses.
	15. Clôture de la session.	